

Par ailleurs, les questions relatives aux communautés amérindiennes sont également posées en termes institutionnels. La loi n° 2007-224 du 21 février 2007 a institué le Conseil consultatif des populations amérindiennes et bushinenge (CCPAB) qui est conçu comme un outil d'aide à la décision chargé d'éclairer les collectivités départementale et régionale sur « tout projet ou proposition de délibération emportant des conséquences sur l'environnement, le cadre de vie et les activités culturelles des populations amérindiennes et bushinenge. » Dans le cadre de l'évolution statutaire décidée en 2010, le CCPAB deviendra, au côté du conseil économique, social, environnemental, de la culture et de l'éducation, un organe consultatif de la future collectivité territoriale de Guyane. Lors de sa réunion en auto-saisine les 8 et 9 novembre 2014, le CCPAB a émis le vœu d'une implication plus importante dans le processus décisionnel des politiques publiques menées sur le territoire.

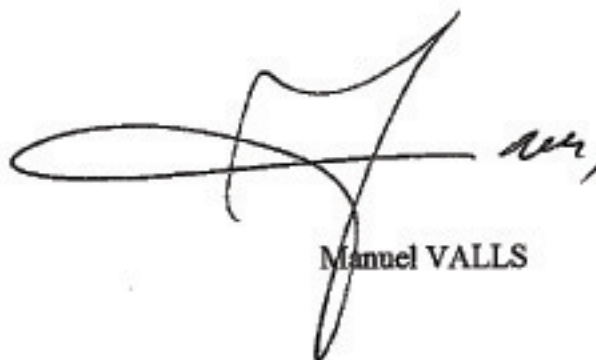
Vous étudierez donc aussi l'accompagnement qui peut être réservé, d'un point de vue politique, à l'action du CCPAB, plus particulièrement la question de la reconnaissance des spécificités des populations amérindiennes au sein de la République, dans le respect des principes constitutionnels. Vous serez attentive aux aspects juridiques liés à la reconnaissance des langues et cultures ou encore à la notion de droit d'usage collectif, dans le respect des droits fondamentaux de l'individu. Enfin, vos propositions devront prendre pleinement en compte l'existence et le développement de la relation transfrontalière, avec le Surinam et le Brésil, et la nécessité d'y impliquer les populations dites « du fleuve ».

Vous disposerez de l'appui de corps d'inspection spécialisés pour mener à bien votre mission.

Un décret vous nommera, en application des dispositions de l'article L.O 297 du code électoral, en mission auprès de Madame George PAU-LANGEVIN, Ministre des outre-mer. Vous réaliserez cette mission conjointement avec Madame Marie-Anne CHAPDELAIN, Députée.

Je souhaite que votre rapport me soit remis d'ici le 30 novembre 2015.

Je vous prie d'agréer, Madame la Sénatrice, l'expression de mes respectueux hommages.



Manuel VALLS